

APPARTENEZ-VOUS A UN SERVICE D'ÉGLISE ?

non oui : lequel

DROIT A L'IMAGE

J'autorise/je n'autorise*** pas la prise de vue au cours du pèlerinage et la diffusion éventuelle des images sur les supports médias propres au diocèse d'Arras (site diocésain, Echo des Pèlerinages, réseaux sociaux)

*(***rayer la mention inutile)*

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre et/ou certificat médical. Un montant de 55 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier.

CORRESPONDANCE

Envoi du dossier une semaine avant le départ

Fait le : A

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conditions d'annulation : selon la législation en vigueur : Loi 2009.888 du 22 juillet 2009
(Document consultable sur demande)